



.a Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25

\_mail:mairic@valgelon-la-rochette.com www.valgelon-la-rochette.com

## République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Acquisition d'une parcelle, chemin du Four, auprès de M Guillaume OGIER et Mme

Tiphaine VOLVET

Date de convocation 25 juin 2022

Date d'affichage 9 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 28

Exprimés: 28

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

Présents: David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

**Procurations**: Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

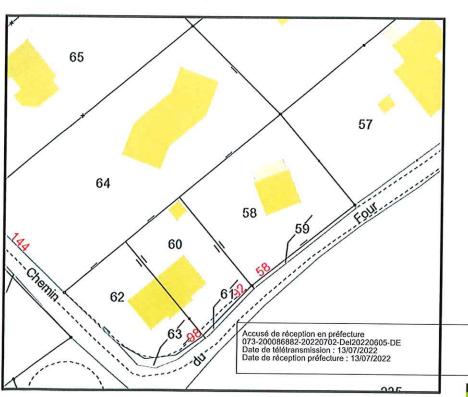
Absent excusé: Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

qu'il y a lieu de régulariser, par acte, la propriété de l'emprise foncière de l'Impasse du Four.

Il ajoute que M. Guillaume OGIER et Mme Tiphanie VOLVET, propriétaires indivisaires de la parcelle cadastrée n°AH-63 acceptent de vendre ce tènement, d'une surface de 29 m², en nature de voirie.





Mahie

1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette

Tél. **04 79 25 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25 E-mail :mairic@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

Ce bien sera acquis par la commune pour un montant de 290 €, soit 10 €/m², les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Aucune recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites, de plomb ou de pollution des sols n'ayant été opérées, le terrain est acheté en l'état.

Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; Vu le projet d'acte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- > APPROUVE l'acquisition de la parcelle AH-63 Chemin du Four, d'une superficie de 29 m² à Monsieur Guillaume OGIER et Madame Tiphanie VOLVET, pour un montant de 290 €
- > AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique aux conditions précitées ainsi que tous documents afférents à cette acquisition

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre. Pour extrait certifié conforme.

> Le Maire, David ATES

> > Pour le Maire abseni

Le Maire délégué, Jacky GACHET

Accusé de réception en préfecture 073-200086882-20220702-Del20220605-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

